



Tous Risques Matériel

L'assurance Multirisque C'est la garantie qui couvre les dommages causés à votre matériel, qu'il vous appartienne ou bien qu'il vous soit loué ou prêté. Il peut également être couvert durant son transport.

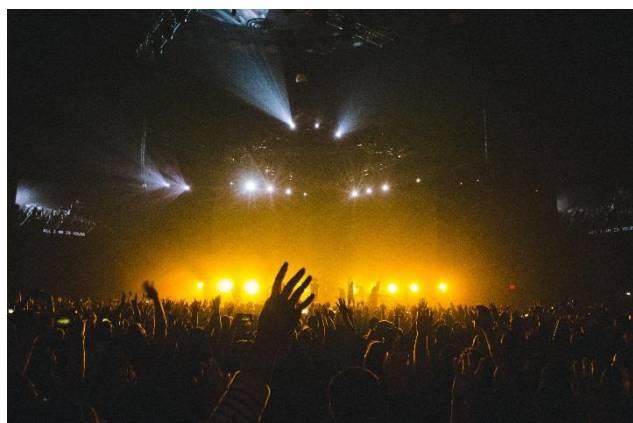
Les garanties de base

Le contrat Tous risques matériels a pour but de couvrir les dommages qui pourraient être causés à votre matériel. Ce contrat est conseillé pour compléter une multirisques bureaux et garantir du matériel de forte valeur en tous lieux.

Il garantit notamment : **l'incendie, le bris, les évènements climatiques, le vol ou la perte des biens** assurés durant la manifestation ou durant le transport.

Vous êtes garantis, que vous soyez propriétaire, locataire ou dépositaire du bien confié.

Exemples de sinistres



Une tempête imprévue :

Une commune loue du matériel et un chapiteau lors d'une manifestation conviant la population. Seulement quelques heures avant l'événement, un violent coup de vent a endommagé le matériel et fait s'effondrer le chapiteau. L'assureur Tous risques matériel est intervenu et a pris en charge le coût du matériel et du chapiteau ainsi que le coût de la location du matériel à hauteur de 150.000 € qui a permis d'assurer le bon déroulement de la fête.

La valeur de votre matériel

La garantie Tous Risques Matériels concerne davantage les métiers de l'événementiel, dans la mesure où le matériel est plus souvent déplacé et peut souvent être très coûteux (projecteurs, écrans, matériel de sonorisation, caméras, etc.)

Néanmoins, il ne faut pas négliger la couverture de son matériel. En effet, à partir d'une valeur unitaire importante, environ 15.000 " et d'une forte exposition hors des locaux, il convient de recourir à un contrat Tous Risques Matériel, car une police multirisques bureaux sera insuffisante.



La sauvegarde de toute une vie :

Un magazine d'actualité publie chaque mois des reportages photos. Les photos lui appartiennent car il envoie ses propres reporters. Afin de conserver ses données il utilise dans ses locaux une salle réservée uniquement aux serveurs. Pendant la nuit un incendie se déclare et se propage dans les bureaux. L'assureur des bureaux indemnise le matériel informatique à hauteur du capital déclaré soit 50.000 €. Les serveurs seront indemnisés par l'assureur du contrat tous risques matériels à hauteur de 300.000 € pour le remplacement du serveur et la reconstitution des données.

Comment souscrire ?

Pour vous assurer, il vous suffit de compléter le questionnaire en ligne sur le site www.addvalue-assurance.fr.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- L'adresse de stockage
- Le type de matériel
- L'usage du matériel
- Condition de transport du matériel
- Territorialité du transport
- Les moyens de protection

Les frais supplémentaires

L'extension des frais supplémentaires qui prend en charge les frais consécutifs au dommage subi par le matériel est indispensable dans un contrat Tous risques matériels. Nous vous conseillons de veiller à ce qu'une telle extension soit garantie dans votre contrat. Il est par exemple plus coûteux de faire restaurer des données informatiques que de changer un disque dur.